



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Vingt-Six Mai

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Coulet, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 21 – Vote blanc : 1 – Vote nul : 1

Etai^{ent} présents : S. ALLEG - J-M. BAGNIS - G. BARRA - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS – P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER – A. HERNANDEZ – S. LAINE – M. MARTEAU - R. MARTEL TRIGANCE - E. MENUT – B. MONTAGNE – C. OBYN SELINGUE – A. RASKIN - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD

Absent excusé : N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7-2, L.2122-10,

VU la convocation du conseil municipal du 16 mars 2020 pour l'élection du maire et des adjoints,

VU la délibération du conseil municipal du 21 mars 2020 fixant le nombre des adjoints au maire à 5,

CONSIDERANT que le conseil municipal a été invité à désigner ses candidats aux fonctions d'adjoints au maire,

CONSIDERANT que les candidatures suivantes ont été recueillies :

- Liste présentée par Mme Roseline MARTEL TRIGANCE

Après avoir procédé au vote, au cours duquel chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc. Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

La liste présentée par Mme Roseline MARTEL TRIGANCE a obtenu 21 voix.

Les candidats présents sur la liste présentée par Mme Roseline MARTEL TRIGANCE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus adjoints au maire, à savoir :

- 1^{ère} adjointe : Mme Roseline MARTEL TRIGANCE
- 2^{ème} adjoint : M. Gérard BARRA
- 3^{ème} adjoint : Mme Sylvie ALLEG
- 4^{ème} adjoint : M. Bernard MONTAGNE
- 5^{ème} adjoint : Mme Aurélie HERNANDEZ

Ils ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE